

Rabat, le 19 avril 2021

CIRCULAIRE N°6183/511

Objet : -Organisation des Directions Interrégionales d'Agadir et du Sud et de la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

Réf. : Circulaires n°s 5211/511 du 18/05/2010, 5386/511 du 13/05/2013, 5463/511 du 18/09/2014 et 5668/511 du 28/04/2017.

Dans le cadre de l'optimisation de l'organisation des structures déconcentrées, il a été décidé de prendre les mesures ci-après :

I. Direction Interrégionale d'Agadir :

- ✓ Supprimer le « Bureau de la Gestion des Ressources Humaines et de la Formation » relevant du SGRHF ;
- ✓ Supprimer le « Bureau de la Logistique et du Système d'Information » relevant du SLSI.

II. Direction Interrégionale du Sud :

- ✓ Supprimer le « Bureau de la Gestion des Ressources Humaines et de la Formation » relevant du SGRHF ;
- ✓ Supprimer le « Bureau de la Logistique et du Système d'Information » relevant du SLSI ;
- ✓ Supprimer le « Bureau de la Gestion de la Relation Client et de l'Aide à la Décision » relevant du SGRCAD.

III. Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima :

- ✓ Supprimer les « Bureaux chargés de la Gestion de la Ressource » relevant des Directions Préfectorale de Tanger et Interprovinciale de Tétouan.
- ✓ Supprimer les Sections relevant de l'Ordonnancement de Tanger-ville à la Direction Préfectorale de Tanger, à savoir :
 - La Section des Colis et Paquets Poste ;
 - La Section de la Garantie et Impôts Indirects.

Les circulaires visées en référence sont modifiées en conséquence.

Ces mesures prennent effet à compter du 20 avril 2021.

Le Directeur Général de
L'Administration des Douanes
et Impôts Indirects

Nabyi LAKHDAR

SGIA/Diffusion/19-04-21/15h05